



GROUPE
HABITAT
EN RÉGION



COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE MUTATION ?



www.habitations-haute-provence.fr

Comment effectuer une demande de mutation chez Habitations de Haute-Provence (H2P) ?

En tant que locataire chez H2P, il est possible d'effectuer une demande de mutation afin de changer de logement au sein de notre parc immobilier.

Cette demande peut être réalisée si votre situation correspond à l'un des cas suivants :

- Un **changement dans la composition de votre foyer** : la naissance d'un enfant, l'agrandissement de la famille ou au contraire le départ d'un ou plusieurs membres du ménage. Votre logement devient ainsi trop petit ou trop grand par rapport à votre situation actuelle ;
- L'**évolution de vos ressources** : une augmentation ou une diminution de vos revenus (suite à un changement de situation professionnelle, une perte d'emploi, etc.). Le loyer de votre logement n'est plus adapté à vos capacités financières ;
- Un **changement de situation professionnelle** : une mutation, un nouvel emploi ou un éloignement important de votre lieu de travail rendant votre logement actuel moins pratique au quotidien ;
- L'apparition d'un **problème de santé** ou d'une **situation de handicap** : votre logement n'est plus adapté à vos besoins (accessibilité, aménagement spécifique, etc.).

Pour faire une demande de mutation de logement social, vous devez :

- **être à jour dans le paiement** de votre loyer et de vos charges (aucun impayé) ;
- **assurer votre logement** (attestation d'assurance habitation) ;
- entretenir et conserver votre **logement actuel en bon état** ;
- pouvoir **justifier votre demande de mutation**.

Pour effectuer une demande de mutation, **deux étapes** sont nécessaires :

1. Effectuer une demande sur le site national de demande de logement social ;
2. Informer H2P via votre espace locataire.

1. Effectuer une demande sur le site national de logement social

La demande de mutation est considérée comme une **nouvelle demande de logement social**. Vous devez donc effectuer les mêmes démarches qu'une première demande.

Dans un premier temps, vous devez faire votre demande sur le site national du logement social. Pour cela, rendez-vous sur le site officiel via le lien : [Accueil | Demande de logement social en ligne](#)

Vous arriverez sur la page d'accueil du site. Cliquez ensuite sur "**Je crée une demande**" comme présenté sur l'image.



Lors de votre demande, il est important de préciser que vous êtes déjà locataire d'un logement social et de renseigner le nom de votre bailleur : **Habitations de Haute-Provence (H2P)**.

Une fois votre dossier complété et validé, votre demande est enregistrée. Vous recevrez alors une attestation d'enregistrement contenant votre **numéro unique d'enregistrement (numéro SNE)**, indispensable pour le suivi de votre dossier.

Cette attestation vous sera transmise :

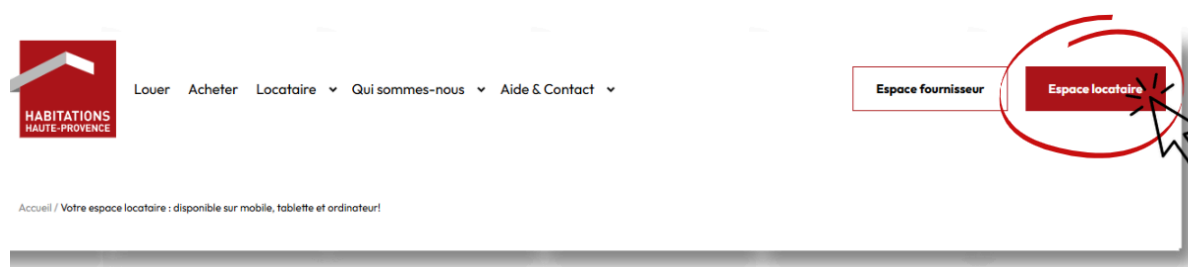
- par e-mail si vous avez effectué votre demande en ligne,
- remise sur place si vous avez déposé votre dossier au guichet,
- ou envoyée par courrier si vous avez fait votre demande par voie postale.

Ce document confirme l'enregistrement de votre demande et reprend notamment votre numéro unique, que vous devrez conserver précieusement.

2. Informer H2P via votre espace locataire

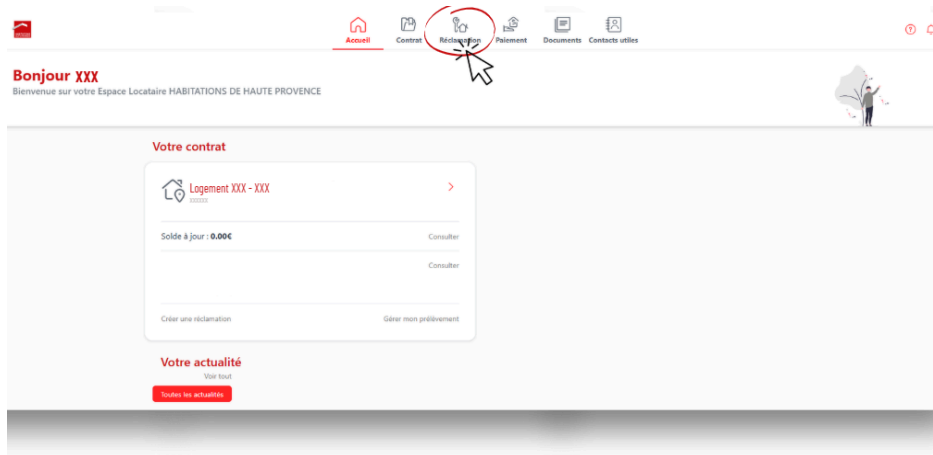
Après avoir effectué votre demande sur le site national, vous devez informer H2P de votre demande de mutation via votre espace locataire.

Rendez-vous sur le site internet H2P, puis accédez à votre espace locataire via le lien : [Votre espace locataire : disponible sur mobile, tablette et ordinateur ! - Habitations Haute-Provence](#)



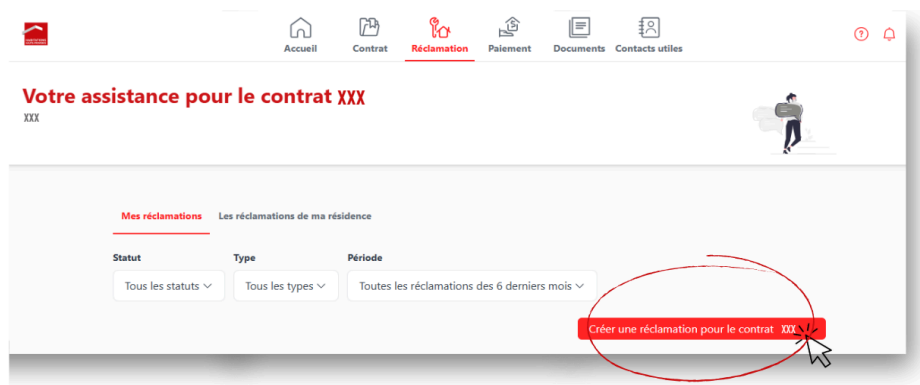
- Si vous possédez déjà un compte, **connectez-vous** en renseignant votre identifiant et votre mot de passe.
- Si ce n'est pas le cas, vous pouvez **créer votre espace locataire** en suivant les instructions.

Une fois connecté à votre espace locataire, vous arrivez sur la page d'accueil. Depuis le menu en haut de la page, cliquez sur l'onglet « **Réclamation** ».

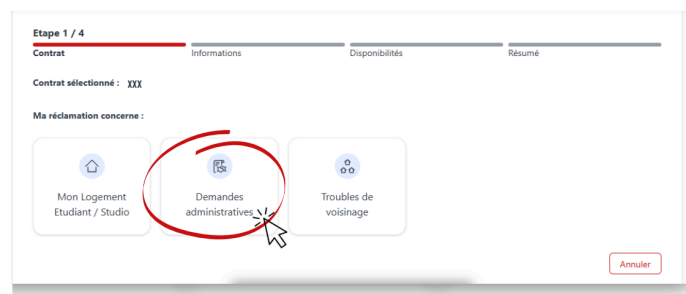


Vous accédez à la page des réclamations.

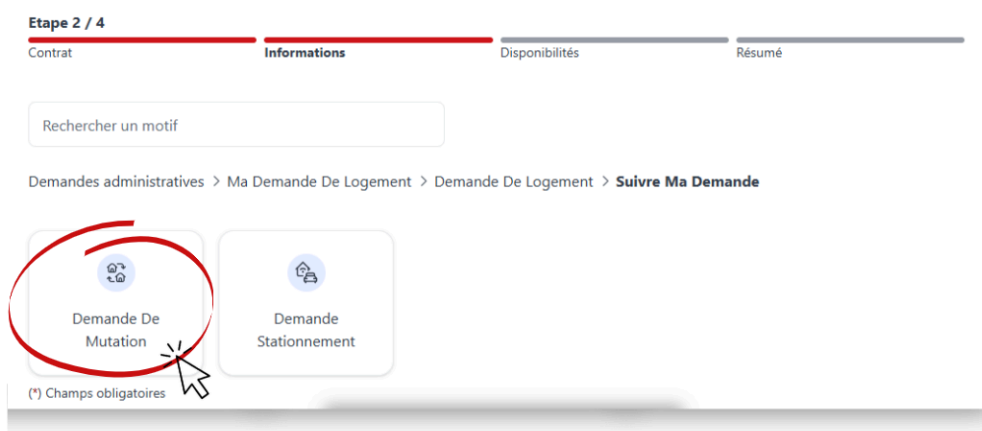
Cliquez sur « **Créer une réclamation XXX** », pour le contrat concerné.



Dans la rubrique « **Ma réclamation concerne :** », sélectionnez la catégorie « **Demandes administratives** ».



À l'étape suivante, dans la partie « **Informations** » sélectionnez « **Demande de mutation** ».



Dans la partie **description**, il est **indispensable de renseigner votre numéro SNE (Système National d'Enregistrement)**, obtenu lors de votre demande sur le site national.

Sans ce numéro, votre demande ne pourra pas être traitée correctement.



Vous pouvez, si nécessaire, ajouter des fichiers ou documents pour compléter votre demande dans l'espace prévu à cet effet.

Une fois votre demande complétée, il ne vous reste plus qu'à **valider son envoi**.